



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 7 avril 2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, OLIVESI GUIDI Josepha, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul à SAVELLI Pierre
BERTOLUCCI Marie-Christine à GIAMARCHI Marie-Dominique
CASTELLANI Pasquale à SIMEONI Gilles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
BIAGGINI Jean-Jacques à BATTESTI Gilles

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, SIMONI Pierre Baptiste,

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le 1 de l'article 1650 A du code général des impôts (CGI), qui dispose qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que la désignation des membres de la CIID intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux ;

Considérant que la CIID est composée de onze membres, le Président de l'EPCI ou un vice-Président délégué et dix commissaires, ainsi que leurs suppléants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de l'EPCI de proposer une liste de contribuables en nombre double du nombre définitif ;

Considérant que cette liste sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques pour le choix définitif des dix membres titulaires et des dix membres suppléants ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

À l'unanimité ;

PROPOSE

La liste suivante :

Titulaires : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Carulina COLOMBANI, Françoise FILIPPI, Florence LOMBARDO, Céline PIACENTINI, Serge LINALE, Josepha OLIVESI, Emmanuelle de GENTILI, Rose-Marie POGGI, Jean-Michel SAVELLI, Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA, Bruno POLIFRONI, Nicolas BATTINI, Hélène BERETTI, Corinne GUAITELLA-PALMIERI, Gilles BATTESTI, Pierre-Antoine COVILLI

Suppléants : Jean-Charles LEONARDI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAIZIAN, Pierre-Baptiste SIMONI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Marie STROMBONI, Louis POZZO DI BORGO, Josée NATALI, Jean-Martin MONDOLONI, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Michel SIMONPIETRI, Paul TIERI, Gilles SIMEONI, Marie-Claire POGGI, Philippe CIMINO, Julien MORGANTI, Michel ROSSI, Pasquale CASTELLANI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification